



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) YOGAPASSION FORMATIONS - version du 29/09/2020

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 17381 13
auprès du préfet de la région PACA

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles *YogaPassion Formations* commercialise des prestations de formations professionnelles. L'ensemble des Formations à jour proposées par l'Organisme de Formation sont consultables en ligne sur le site www.yogapassion.fr

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. *YogaPassion Formations* peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation réalisée dans nos locaux, ceux de nos partenaires ou en version 100% digitale ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client, dans d'autres locaux ou en version 100% digitale ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- - Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande va-

lant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, du contrat de formation signé.

4. RESPONSABILITÉS

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. *YogaPassion Formations* ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires, dans le cas de formations en présentiel. *YogaPassion Formations* s'engage à fournir les formations avec diligence et soin raisonnables. S'agissant de prestations intellectuelles, *YogaPassion Formations* n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, *YogaPassion Formations* sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de *YogaPassion Formations*, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, *YogaPassion Formation* n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 293B du CGI.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

5.3. Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO)

Si le stagiaire souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si *YogaPassion Formations* n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le stagiaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. ATTESTATION DE PRESENCE

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation dans le cadre d'une prise en charge par un OPCO ou par Pôle Emploi.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

YogaPassion Formations est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à *YogaPassion Formations*. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par *YogaPassion Formations* est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de *YogaPassion Formations*.

8. CONFIDENTIALITÉ

YogaPassion Formations et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de *YogaPassion Formations*; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il peut l'exercer auprès de *YogaPassion Formations*.

10. RELATIONS CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le stagiaire peut s'adresser à *YogaPassion Formations* au 07 70 19 37 27 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 ou transmettre un courriel à yogapassionfr@gmail.com.